

FFP1 NR D



>> Utilisation

FFP1 : protection contre les aérosols solides et liquides (p. ex. brouillards d'huile) non-toxiques, dans le cas de concentrations allant jusqu'à 4 x VME ou 4 x VLE, [i.e. APF=4].

Protège par exemple contre le coton, la farine, la cellulose, le ciment, les huiles végétales et minérales, les bois tendres, les pollens...

S'utilise dans la construction, l'artisanat, l'industrie textile et agroalimentaire, le bricolage...

VME = Valeur Moyenne d'Exposition. VLE = Valeur limite d'exposition.  
APF = Facteur de Protection attribué.

>> Caractéristiques techniques

- ✓ **Désignation:** Demi-masque respiratoire filtrant contre les particules solides et liquides. Usage unique. Double élastique de serrage. Pince-nez métallique ajustable. Modèle classique. Type coque. Sans valve. Non ré-utilisable.
- ✓ **Matière:** non-tissé polypropylène.
- ✓ **Coloris:** blanc
- ✓ **Classification:** FFP1 NR D.
- ✓ **Durée de vie:** si conservé suivant les conditions de stockage, jusqu'à 5 ans à partir de la date de fabrication.
- ✓ **Conditionnement:** - carton de 12 boîtes.  
- boîte de 20 pièces.



En savoir plus: [www.singer.fr](http://www.singer.fr)

>> Principaux atouts

- ✓ La fabrication certifiée ISO 9001 / ISO 14001 vous garantit la fiabilité / régularité de la production et la maîtrise de l'impact environnemental.
- ✓ Conforme à l'essai de colmatage utilisant de la dolomie (symbole «D») = moins de résistance respiratoire et plus de confort pour l'utilisateur. Contours ergonomiques.
- ✓ Élastiques de fixation sans latex. Coussinet nasal en mousse très confortable.
- ✓ Boîtes distributrices attrayantes et très pratiques.

>> Conformité

Ce produit a été testé suivant la norme européenne suivante:

- **EN 149 : 2001 +A1 : 2009.** Demi-masques filtrants contre les particules. Exigences, essais, marquage.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI). **Catégorie III.**

Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **BSI**, organisme notifié **n°0086**.

La conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit à des intervalles aléatoires (**module C2**), prévue à l'annexe VII du Règlement (UE) 2016/425 est réalisée sous contrôle de l'organisme notifié **BSI**. Organisme notifié **n°0086**.

EN149: exigences	FFP1	FFP2	FFP3
Moyenne de la fuite totale vers l'intérieur	< 22 %	< 8 %	< 2 %
Pénétration initiale maximum des aérosols d'essai (Chlorure de sodium ou huile de paraffine).	< 20 %	< 6 %	< 1 %
Résistance respiratoire - à l'inspiration (30l/min) - à l'inspiration (95l/min) - à l'expiration (160l/min)	< 0,6 mbar < 2,1 mbar < 3,0 mbar	< 0,7 mbar < 2,4 mbar < 3,0 mbar	< 1,0 mbar < 3,0 mbar < 3,0 mbar

CE 0086

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

**SINGER®**  
safety